Api vet
Formations

Faites un
Métier
de votre Passion

Formations aux métiers animaliers



www.apivet.fr

Organisme de formation professionnelle

Sommaire

L'organisme de formation Apivet	page 2
Le public concerné et les possibilités de financement	page 3
Les conditions d'entrée en formation	page 3
L'attestation de fin de formation	page 3
Le métier d'auxiliaire vétérinaire	page 4
Les qualités recherchées	page 4
La formation de Personnel-soignant non vétérinaire en Cabinet ou Clinique Vétérinaire	page 5
Les cours de la formation de base (415 heures)	page 5
Les modules optionnels (105 heures)	page 5
L'offre de formations	page 5
Les professions animalières	page 6
L'épreuve de contrôle des connaissances	page 6
Les formations d'Apivet pour l'attestation de connaissances du certificat de capacité "animaux domestiques"	page 7
Dossier Candidature pour l'entrée en formation	page 8

L'organisme de formation Apivet

L'organisme de formation professionnelle Apivet s'adapte à vos besoins de connaissances pour mieux vous préparer aux métiers animaliers.

Né de la volonté d'une équipe confirmée de vétérinaires de partager leurs connaissances, Apivet vous propose des formations de qualité :

- **Formations au métier d'auxiliaire vétérinaire**

comme défini à l'échelon 3 de la convention collective N°3282 des cabinets et cliniques vétérinaires *(voir p. 4 et 5)*.

- **Formations aux professions animalières**

avec préparation à l'attestation de connaissances du certificat de capacité "animaux domestiques", conforme à l'arrêté du 7 mars 2013 relatif aux justificatifs de connaissances requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques *(voir p. 6 et 7)*.





Le public concerné et les possibilités de financement



La formation continue s'adresse à tout public d'adultes :

- ***Public d'adultes déjà engagés dans la vie active.***
- ***Public de jeunes adultes qui désirent s'y engager et qui en font la demande.***

Sont donc concernés par les formations d'Apivet :

- Les particuliers à titre individuel et à leurs frais.
- Les salariés (secteurs public et privé).
- Les demandeurs d'emploi
- Les travailleurs non salariés, les professions libérales

À titre individuel, cette formation n'ouvre pas droit aux bourses de l'enseignement supérieur.

Si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi, vous serez inscrit en tant que stagiaire de la formation et vous pourrez, **en fonction de vos droits acquis précédemment**, bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge totale ou partielle des frais de la formation. Renseignez-vous auprès de votre employeur, de votre conseiller Pôle-emploi ou CSP, du Conseil Régional ou de votre Mission Locale.

Les conditions d'entrée

Pour vous accepter en formation, nous vous demandons :



- De remplir le dossier de candidature en fin de brochure et de rédiger une lettre de motivation.
- D'avoir un niveau scolaire "Terminale" ou d'une expérience professionnelle et personnelle significative.
- Selon la formation choisie, d'effectuer un stage de dix jours en milieu professionnel pour confirmer votre inscription. L'évaluation en milieu du travail (EMT) organisée par Pôle-emploi peut remplacer cette période de stage.

Votre admission se fera sur dossier et entretien individuel. Vous recevrez à la suite de cet entretien une convention (ou contrat) de formation professionnelle.

L'attestation de fin de formation

Quelle que soit la formation choisie :
vous recevrez une attestation de présence et une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée ainsi que vos résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Pour le dossier du certificat de capacité cette attestation de fin de formation ne remplace pas l'épreuve de contrôle des connaissances à laquelle vous devrez vous inscrire. Plusieurs centres en France organisent à dates régulières cette épreuve officielle. Nous vous guiderons et conseillerons lors de votre inscription à Apivet.



Le métier d'auxiliaire vétérinaire



L'auxiliaire vétérinaire est complémentaire du Vétérinaire dans son activité. Il exerce au sein d'équipe de deux à plusieurs dizaines de personnes. Les animaux accueillis sont très variés mais les chiens et les chats sont presque toujours présents. Les établissements vétérinaires dits mixtes soignent aussi les animaux d'élevage : chevaux, vaches, moutons… Certains cabinets ou cliniques vétérinaires sont spécialisés en nouveaux animaux de compagnie (NACs) ou bien proposent leur compétence aux autres vétérinaires ou travaillent en itinérance.

L'auxiliaire vétérinaire en complément du vétérinaire, aide à la prise en charge :

- Du maître de l'animal ou de son éleveur : il accueille, conseille, prend les rendez-vous, détecte et réagit consciencieusement aux urgences.
- De l'animal : il aide le praticien avant, pendant et après les interventions chirurgicales, surveille les animaux hospitalisés et contient les animaux au cours de certaines consultations ou lors de clichés radiologiques, prélèvements sanguins …

Il effectue les commandes des produits, facture les soins aux propriétaires et communique régulièrement avec le cabinet-comptable de la clinique.

L'auxiliaire vétérinaire est aussi responsable de l'hygiène de la clinique. Le nettoyage, la désinfection du matériel et des locaux sont indispensables pour éviter toute transmission de maladies nosocomiales.

Ce travail demande rigueur et efficacité.



Les qualités recherchées



Si l'attrait pour l'animal est indispensable pour exercer ce métier, il n'est pas suffisant pour s'épanouir dans un cabinet ou une clinique vétérinaire. En effet, l'auxiliaire vétérinaire doit :

- Être bienveillant, aimer les gens. Face aux situations difficiles ou douloureuses, il faut savoir réagir avec patience sans trop rentrer dans l'émotion.
- Aimer le travail de groupe. La bonne humeur, le respect de l'autre, la communication sont fondamentaux pour ce métier d'équipe.
- Réagir vite et s'adapter à toutes les situations. Les patients, les questions, les situations sont nombreux et variés dans une journée. Le Personnel Soignant non Vétérinaire ne doit *"pas avoir les deux pieds dans le même sabot"*. Il n'y a pas de routine dans ce métier. Les vétérinaires apprécient les auxiliaires polyvalents et réactifs.
- Se former continuellement. De nouvelles maladies apparaissent, de nouveaux médicaments sont prescrits et les conseils évoluent. L'auxiliaire vétérinaire doit se tenir informé tous les jours grâce à la presse spécialisée et les formations continues.

La formation d'Apivet de Personnel-soignant non vétérinaire en Cabinet ou Clinique Vétérinaire

Cette formation se déroule sur 6 mois :

- De septembre à mi-février
- Ou de mi-janvier à début juillet.

Elle s'articule autour de :

- Quinze semaines de cours et une semaine d'examen final. Cela correspond à 520 heures de cours dispensés en totalité. De nombreuses mises en situation et travaux pratiques sont organisés pour mieux comprendre et appliquer les connaissances acquises.
- Onze semaines de stage obligatoire non rémunéré en cabinets ou cliniques vétérinaires dont deux semaines préalables à la formation. Ces deux semaines d'évaluation en milieu du travail (EMT) vous permettront de confirmer votre inscription à la formation.

Les neuf autres semaines se répartissent sur 3 périodes : une de deux, une de trois et une de quatre semaines. Vous rechercherez trois lieux de stage différents pour découvrir les multiples facettes de ce métier ainsi que les différents types de clientèles. Vous vous familiariserez ainsi avec les demandes des cliniques canines, mixtes ou référées afin d'améliorer rapidement vos savoirs et savoir-faire.

Les cours de la formation de base (415 h.)

- Accueil/Marketing
- Back-office avec aide aux soins
- Communication
- Connaissances du vivant: Anatomie, Physiologie, Biologie, Biochimie…
- Front-office ou Relations avec la clientèle
- Gestion - Informatique
- Contrat de travail et convention collective
- Législation
- Pathologie canine, féline et rurale
- Pharmacologie



- Parasitologie canine, féline et rurale
- Travaux pratiques encadrés / Mises en situation
- Zootechnie canine, féline et rurale

Les modules optionnels (105 h.)

- Module équin avec zootechnie, parasitologie, pathologie et travaux pratiques encadrés / mises en situation spécifiques aux chevaux (43.5 heures).
- Module NACs avec zootechnie, parasitologie, pathologie, préparation au certificat de capacité et travaux pratiques encadrés / mises en situation spécifiques aux NACs (48 h.).
- Module assistance technique au bloc chirurgical (13.5 h.).

L'offre de formation

Nombre d'heures de cours et tarifs indicatifs*
(les stages professionnels sont en plus)

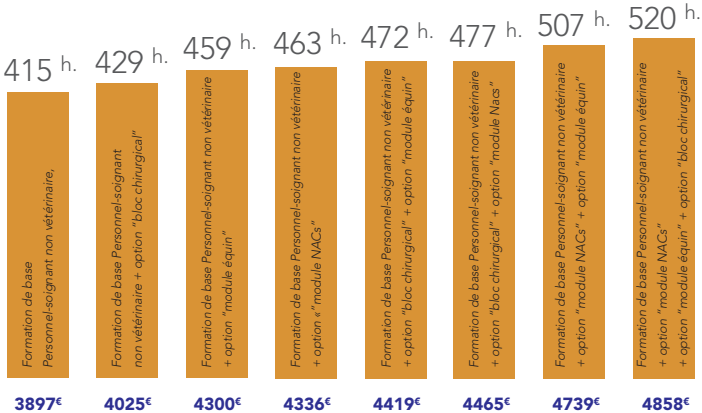

**Les tarifs indiqués correspondent à une inscription à titre individuel. Demandez-nous un devis pour les autres situations.*



Vous désirez créer un élevage de chiens, de chats, ou d'autres espèces domestiques...Vous souhaitez développer une pension canine et féline ... Vous envisagez de proposer vos services de taxi ou d'ambulancier animalier... Vous voulez gérer une animalerie ...

Quel que soit votre projet animalier, vous devez déposer en préfecture un dossier de demande de certificat de capacité pour les activités liées aux animaux domestiques.
Ce dossier comporte différentes pièces et notamment des justificatifs d'expérience et de formation tels que l'attestation de connaissances délivrée par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Le Code Rural précise que :
"La gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats:

- Font l'objet d'une déclaration au préfet.
- Sont subordonnés à la mise en place et à l'utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale pour ces animaux.
- Ne peuvent s'exercer que si au moins une personne, en contact direct avec les animaux, possède un certificat de capacité attestant de ses connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie.

Les mêmes dispositions s'appliquent pour l'exercice à titre commercial des activités de vente et de présentation au public des autres animaux de compagnie d'espèces domestiques".

L'épreuve de contrôle des connaissances



Elle se déroule selon une procédure identique sur l'ensemble du territoire. L'épreuve est constituée d'un QCM. Elle est fondée sur une banque de questions, actualisées et organisées en huit domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, médecine animale, transport et sélection.

Trente questions sont tirées au sort. Le candidat choisit de se présenter à l'évaluation pour une ou plusieurs catégories d'animaux : chien, chat, autres animaux de compagnie d'espèces domestiques, testées seules ou combinées par deux ou trois.

Une liste des établissements habilités pour l'organisation de l'évaluation des connaissances requises est publiée au journal officiel. Pour la région Bretagne, l'établissement habilité est le EPLEFPA, 6, rue de Porhoët, BP 9, 22230 Merdrignac.

Vous allez choisir une ou plusieurs espèces animales lors de l'épreuve officielle d'évaluation de vos connaissances. L'attestation de connaissances que vous obtiendrez ne concerne que les espèces choisies. Apivet s'adapte à vos besoins et vous propose 8 modules différents.

Un module complet

L'ensemble des connaissances indispensables pour les trois catégories animales : chiens-chats-animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats est associé à une préparation intense à l'épreuve officielle. Ce module s'articule autour de huit semaines de cours et une semaine d'examen final à savoir 266 heures. De nombreuses mises en situation et travaux pratiques sont organisés pour mieux comprendre et appliquer les connaissances acquises. Ces cours vous permettent d'acquérir les connaissances demandées pour les épreuves officielles et de vous préparer au mieux à votre future profession :

- Communication.
- Connaissances du vivant : Anatomie, Physiologie, Biologie, sélection…
- Législation.
- Logement.
- Pathologies canine, féline et des autres espèces domestiques.
- Parasitologie canine, féline et des autres espèces domestiques.
- Transport.
- Travaux pratiques encadrés / Mises en situation
- Zootechnie canine, féline et des autres espèces domestiques et alimentation.

Six semaines de stage non rémunéré chez des professionnels animaliers dont deux semaines préalables à la formation sont fortement conseillées. Ces deux semaines d'évaluation en milieu du travail (EMT) vous permettront de confirmer votre inscription à la formation. Les quatre autres semaines se déroulent à la fin de la formation. Vous rechercherez deux lieux de stage différents pour découvrir différents facettes de ces métiers et améliorer rapidement vos savoirs et savoir-faire.



Sept modules plus courts répondant à des besoins de connaissances spécifiques

Nombre d'heures de cours et tarifs indicatifs*

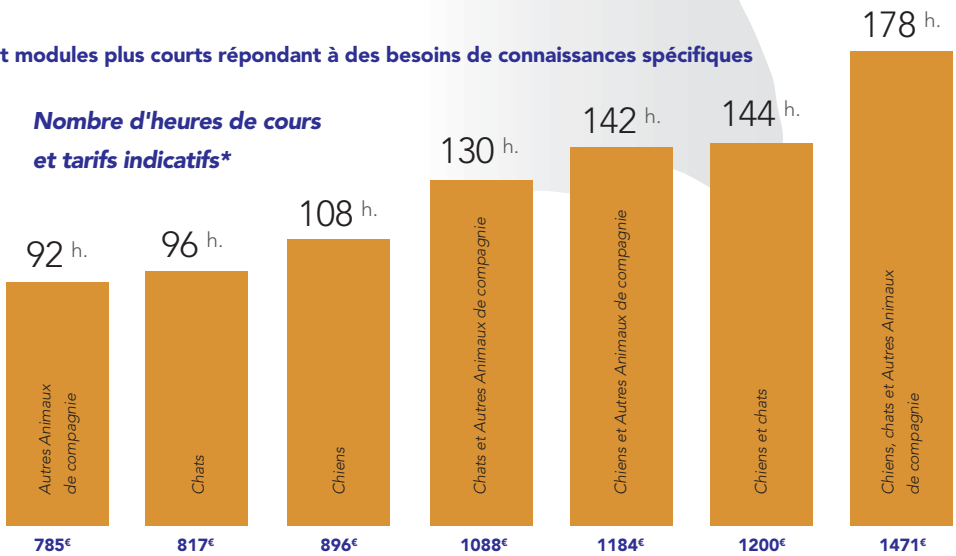

**Les tarifs indiqués correspondent à une inscription à titre individuel. Demandez-nous un devis pour les autres situations. Ces modules constitués uniquement de cours théoriques pointus sont dispensés en fonction des espèces choisies et concernent les domaines évalués : Alimentation, Connaissances du vivant, Législation, Logement, Pathologies, Parasitologie, Transport et Zootechnie.*

Dossier de candidature - Entrée en formation

☐ Personnel-soignant non vétérinaire de Cabinet ou Clinique Vétérinaire

☐ Formation de base
☐ Option équine
☐ Option NACs
☐ Option bloc chirurgical
☐ Session de septembre 2014
☐ Session de janvier 2015

☐ Préparation attestation de connaissances certificat de capacité "Animaux domestiques"

☐ Module complet :
Théorie + travaux pratiques + examen + stage
☐ Module :
Chiens, chats et Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats
☐ Module : **Chiens et chats**
☐ Module : **Chiens et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats**
☐ Module : **Chats et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats**
☐ Module : **Chiens**
☐ Module : **Chats**
☐ Module : **Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats**
☐ Session de septembre 2014
☐ Session de janvier 2015

Vos Coordonnées

☐ Mme
☐ M.
Nom : _____ Nom de jeune fille : _____
Prénoms : _____ Né(e) le : _____
À : _____ Nationalité : _____
Votre situation familiale: _____
N° Sécurité Sociale: _____
Adresse : _____ Code Postal : _____
Ville : _____ Pays : _____
Votre Niveau d'Études : _____
☎ _____ 📱 _____
_____ @ _____

Votre situation actuelle

Êtes-vous en activité professionnelle? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez votre profession : _____
Date de début d'activité professionnelle : _____
Nom et adresse de l'employeur _____

Êtes-vous en formation ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui ☐ Stagiaire ☐ Étudiant
Nom et adresse de l'établissement de formation _____

Autre : ☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez : _____

Êtes-vous en recherche d'emploi ? ☐ Oui ☐ Non

Comment nous avez-vous connus ?

Vétérinaire ou ASV : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez la clinique :
Conseiller d'orientation ou mission locale: ☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez l'adresse :
Salon Étudiant : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez la ville :
Site internet d'APIVET : ☐ Oui ☐ Non
Autre site internet : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez le site :
Presse étudiante ou spécialisée : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, précisez le magazine :
Relations personnelles : ☐ Oui ☐ Non

Pensez à joindre

☐ Une photo d'identité *(avec nom au verso).*
☐ Un Curriculum Vitae.
☐ 1 lettre de motivation pour l'entrée en formation.
☐ 1 photocopie du dernier diplôme obtenu.
☐ 1 photocopie des Bulletins de notes de Terminale
Ou
☐ 1 photocopie de votre dernier certificat de travail.

APIVET
SARL au capital de 5000 €
Lieu de l'action de formation :
Centre d'affaires CICEA
3, rue du Courtil
35170 BRUZ

Contact administratif :
(Siège social)
APIVET
8, rue Saint Maur
35330 MERNEL
06 51 89 94 25
contact@apivet.fr

Organisme de Formation enregistré sous le n° 53350949635
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
RCS Rennes 800 902 462
APE 8559A

Api vet Formations
Faites un Métier de votre Passion

Retrouvez-nous sur facebook

Crédit photo : www.apivet.fr
www.comacstudio.com